

Travaux de la Commission de stage

Organisation et suivi administratif

En 2019, la Commission de stage s'est réunie à treize reprises. Le nombre de réunions a été plus élevé que les années précédentes, étant donné que des réunions supplémentaires ont été convoquées pour discuter de l'impact de la crise COVID-19 sur l'organisation des différentes activités de stage et d'examen. La Commission de stage a pris les décisions nécessaires pour que les différentes activités de stage puissent se dérouler dans le respect des mesures de sécurité sanitaire en vigueur.

Les principaux sujets traités lors de ces réunions de commission sont brièvement expliqués ci-dessous.

Les sujets administratifs qui reviennent mensuellement à l'ordre du jour portent principalement sur les demandes de suspension du stage, les changements de maître de stage, les reprises de stage et les radiations administratives.

En outre, la Commission de stage analyse chaque année les dossiers de stage des candidats-stagiaires qui souhaitent débiter leur stage dans la même année. 147 dossiers ont été reçus, dont 146 ont été approuvés. 1 dossier n'a pas été accepté en raison du non-respect de l'exigence du diplôme.

Depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté royal du 17 août 2018 relatif à l'accès à la profession de réviseur d'entreprises, la Commission de stage peut accorder des dérogations relatives au nombre maximal de stagiaires par maître de stage (qui est fixé à trois et peut être augmenté à cinq, moyennant l'introduction d'une demande motivée). En 2020, la Commission de stage a reçu et accordé trois demandes de dérogation sur la base des motifs suivants :

- Un stagiaire ayant réussi l'examen d'aptitude et étant en attente de la prestation de serment, est encore sous la supervision du maître de stage. Au cours de cette période de transition, le maître de stage souhaite déjà former un stagiaire supplémentaire (2 x).
- Le maître de stage dispose au sein du cabinet de missions révisorales suffisantes et diversifiées pour pouvoir superviser plus de trois stagiaires et a fourni les explications nécessaires concernant la nature de ces missions (1 x).

Comme chaque année, la Commission de stage a pris connaissance du contenu des journaux de stage. Dans l'évaluation de ce contenu, il est tenu compte, d'une part, du critère quantitatif (à savoir un minimum de 1.000 heures de missions révisorales par année de stage) et, d'autre part, du critère qualitatif (à savoir la diversité du type de missions). Dans certains cas, la Commission de stage formule des recommandations correctives pour l'année de stage suivante. Les recommandations et les éventuelles lacunes dans le parcours de stage sont également communiquées au jury d'examen d'aptitude.

En plus des traditionnelles réunions mensuelles, la Commission de stage a également convoqué une réunion stratégique le 24 novembre 2020. Au cours de cette réunion, un échange d'idées a eu lieu sur l'organisation future des activités de stage et les possibilités de modernisation.

Activités de formation

Chaque année, la Commission de stage organise une série de séminaires de stage facultatifs, qui servent de préparation à la présentation des examens de stage pratiques. Le programme des séminaires de stage englobait aussi en 2020 les thèmes qui font partie des examens de stage pratiques et ces séminaires étaient animés par des spécialistes des disciplines concernées. Ces orateurs ont également été désignés pour la rédaction de l'examen de stage pratique sur la même matière.

Au total, 735 présences (dont 219 participants francophones et 516 participants néerlandophones) ont été enregistrées lors des 22 séminaires de stage (11 en français et 11 en néerlandais) organisés au cours de l'année écoulée, soit une moyenne de 20 participants francophones et 47 participants néerlandophones par séminaire.

Au cours de l'année écoulée, en raison de la crise sanitaire, les séminaires de stage traditionnels ont été remplacés par des webinaires afin que les stagiaires puissent toujours assister à ces formations depuis leur domicile, de manière *coronasafe*. Les commentaires des participants aux webinaires ont clairement montré que cette formule numérique était appréciée. La Commission de stage examinera donc dans quelle mesure cette numérisation peut être développée à l'avenir, sans perdre de vue l'importance des contacts personnels entre les stagiaires.

La Commission de stage souhaite remercier expressément de leur coopération toutes les personnes ayant contribué à l'organisation des activités de formation pour les stagiaires-réviseurs d'entreprises.

Examens de stage pratiques

À la suite des séminaires de stage, 22 examens de stage pratiques ont été organisés durant la période de septembre à décembre (11 en français et 11 en néerlandais), pour lesquels un total de 1.051 présences a été enregistré. Le taux de réussite global s'élevait à 83% pour les stagiaires francophones et à 82% pour les stagiaires néerlandophones.

L'organisation des examens de stage pratiques a été profondément remaniée au cours de l'année écoulée. En raison des règles obligatoires de distanciation sociale, 16 des 22 examens ont eu lieu dans les halls de Brussels Expo. En outre, les stagiaires devaient respecter un certain nombre de règles de sécurité – telles que le port obligatoire d'un masque buccal et la désinfection régulière des mains – afin que les examens puissent se dérouler de la manière la plus sûre possible.

Comme Brussels Expo a dû fermer temporairement ses portes en novembre 2020, il a été décidé d'organiser les six examens restants de manière entièrement numérique. Les stagiaires ont eu la possibilité de participer à distance aux examens finaux lors d'une session de rattrapage organisée le 12 décembre 2020, et ce en utilisant le logiciel d'examen développé à cet effet. Dans l'ensemble, la première session numérique des examens de stage pratiques s'est bien déroulée.

Sous-commission Questions d'examen

Chaque année, trois membres de la Commission de stage sont désignés membres de la sous-commission Questions d'examen. En 2020, cette sous-commission s'est réunie à trois reprises et plus précisément pour examiner les propositions de questions d'examen pour l'examen d'aptitude et les différentes matières des examens de stage pratiques. Les questions d'examen proposées sont notamment vérifiées en ce qui concerne le contenu (en tenant compte des exigences de qualité fixées par la Commission de stage), la cohérence entre les versions française et néerlandaise (en vue de garantir l'égalité de traitement de tous les stagiaires) et la longueur (pour s'assurer que les examens peuvent être résolus dans le laps de temps imparti).

Délibération des examens de stage pratiques et admission à l'examen d'aptitude ?

La délibération a eu lieu exceptionnellement en février 2021 suite au report des derniers examens de stage pratiques de début novembre à mi-décembre en raison de la crise sanitaire. Cependant, le résultat de la délibération est repris dans ce rapport annuel car les résultats d'examen se rapportent à l'année civile 2020.

La Commission de stage a délibéré des résultats des examens de stage pratiques pour les stagiaires ayant présenté l'ensemble de leurs examens à ce moment-là. 81 stagiaires ont été délibérés (29 francophones et 52 néerlandophones), ce qui entraîne un taux de réussite de 72% chez les francophones et de 81% chez les néerlandophones.

La Commission de stage délibère également deux fois par an de l'admission à l'examen d'aptitude pour les stagiaires ayant réussi tous les examens de stage pratiques et rempli toutes leurs obligations de stage. Suite à ces délibérations, 36 stagiaires ont été admis à présenter l'examen d'aptitude.